

# Réunion du CA du 05/04/23 à 19h30

## Procès-verbal

Présents : Marie-Thérèse FUZZATI, Cécile HUGONENQ, Damien JURINE, Nicolas MAZIER, Christel MOREAU, Xavier REBOUL, Nicolas TANCREZ

Absents ou excusés : Philippe BALLEREAU, Colette DOURU, Thierry DENISE, Monia LANASPEZE, Éric LAZIER, Jean-Luc PARIOLLEAU

### **1. Approbation du PV de la réunion du CA du 07/12/22**

Christel et Marie-Thérèse, absentes à la dernière réunion, préfèrent s'abstenir. Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 07/12/22 est adopté par le reste des administrateurs présents.

### **2. Point sur la comptabilité et la gestion de paie**

Le procès-verbal de conciliation, signé le 14/11/2022, prévoyait que le cabinet MH Consultex fournisse au club les éléments comptables et sociaux nécessaire à la transmission du dossier aux nouveaux cabinets d'expertise comptable et de gestion de paie. Les pièces arrivent au compte-goutte. Presque 5 mois plus tard, certaines n'ont toutefois pas encore été transmises au CNP. La question se pose de savoir s'il faudra de nouveau saisir l'ordre des experts comptables.

En outre, les nouveaux cabinets d'expertise comptable et de gestion de paie ont été mandatés par le club pour vérifier que tout avait été fait dans les règles les 3 années précédentes. Ce travail est toujours en cours mais plusieurs points ont d'ores et déjà attiré leur attention. Ces éléments sont consignés au fur à mesure de l'étude et transmis régulièrement à l'avocat du club. Ce dernier sera bientôt en mesure de nous indiquer la nature des procédures à entamer.

### **3. Organisation de l'assemblée générale**

Toutes les pièces nécessaires ne lui ayant pas été fournies par le cabinet MH Consultex, le nouveau cabinet d'expertise comptable n'est pas en mesure de clôturer les comptes pour l'année 2022-2023. Il est donc impossible d'organiser pour l'instant une assemblée générale.

Cette situation est problématique car le procès-verbal de l'assemblée générale est un document officiel qui nous est régulièrement demandé par les différentes institutions avec lesquelles le CNP interagit.

Cécile demande que les différentes commissions commencent dès maintenant à rédiger leur rapport annuel. Dès que le nouveau cabinet d'expertise comptable nous donnera le feu vert, nous pourrons convenir d'une date, réserver la salle et éditer rapidement le fascicule de l'AG à envoyer aux adhérents. Les différentes commissions s'engagent à mettre leurs rapports à disposition le 1<sup>er</sup> mai.

Pour plus de praticité, Cécile propose de basculer dès que possible vers un fonctionnement en années sportives (de septembre à septembre) plutôt qu'en années civiles. Les administrateurs répondent favorablement à cette requête. En conséquence, les deux prochaines AG seront assez rapprochées : une avant les congés d'été, une avant Noël.

#### **4. Vote sur la convention d'engagement réciproque entre Marc SAMSON (bénévole) et le CNP sur l'activité « massage sportif ».**

Conformément à ce qui avait été décidé à la réunion du CA du 07/12/22, Marc SAMSON a fourni aux administrateurs une convention d'engagement réciproque qui délimite le périmètre de son intervention au sein du club. Quelques modifications mineures sont proposées par l'assemblée. La version finale, acceptée par tous les administrateurs présents à la réunion, sera transmise à Marc.

#### **5. Point équipement et contrat de partenariat avec Arena**

Les équipementiers du CNP sont à ce jour Décathlon Pro, Tactic et Eurocom (pour les bonnets). La mise en place d'une boutique en ligne Tactic, avec des produits reçus au club dans des pochettes nominatives, a beaucoup facilité la dernière distribution aux adhérents.

Cécile a été approchée par Arena à l'occasion du Meeting national de Massy. L'équipementier a exprimé son désir de renouer un partenariat avec le CNP. Un accord a été proposé au club juste avant la clôture des budgets sponsoring d'Arena. Il a donc fallu se prononcer rapidement. Après relecture attentive, le bureau a proposé à Arena de signer le contrat à condition que soit supprimée la clause d'exclusivité pour la première année. La demande a été acceptée et l'accord conclu par les deux parties. Le bureau souhaite savoir si les autres administrateurs valident a posteriori la décision qui a été prise. C'est le cas. Même si l'accord prévoit une réduction de 20 % sur les combinaisons, Marie signale que le prix risque de rester trop élevé pour

certaines nageurs du groupe Maîtres. Si le partenariat perdure, il faudra donc être vigilant sur ce point.

Un kit de bienvenue contenant un bonnet et d'autres équipements est à l'étude.

## **6. Point sur la commission Maîtres**

Une réunion s'est tenue le lundi 27 mars avec les nageurs du groupe Maîtres, Loïk AVELLANEDA (leur entraîneur) et Cécile. Étaient également présents Yves THOMASSIN (directeur technique) et Denis BERGÈRE (directeur de l'école de natation). Certains nageurs souhaiteraient que Loïk puisse assister à un plus grand nombre de compétitions Maîtres, ce qui imposerait qu'il renonce à encadrer les nageurs mineurs de ses autres groupes dont les compétitions se tiennent aux mêmes dates. Yves va faire son possible pour répondre favorablement à cette requête lorsqu'il établira les plannings des entraîneurs pour la saison 2023-2024. Des questions relatives à la disponibilité des équipements ont également été posées. Il y a en effet des ruptures de stocks assez fréquentes sur certains produits de la boutique en ligne Décathlon Pro. La situation devrait s'améliorer la saison prochaine. À la question de savoir s'il était autorisé de nager dans les lignes d'eau réservées au public dans le bassin de 50 m, une réponse négative a été donnée : le club n'est ni propriétaire, ni même gestionnaires des lieux (c'est l'UCPA). Le CNP a uniquement le droit d'utiliser les lignes qu'il loue à la mairie. Celles-ci font l'objet d'autorisations d'occupation temporaire (AOT) annuelles avec un paiement à la ligne et à l'heure.

Marie pense qu'il faudrait que les maîtres arrivent à mieux se fédérer pour redynamiser le groupe qui a souffert du départ d'Olivier DUDAS. Elle propose d'animer une commission au sein du groupe Maîtres et de rapporter ses travaux au CA.

## **7. Autres sujets et questions diverses**

Cécile et Yves ont été reçus dans les locaux de la mairie de Paris par Karim ZIADY (conseiller délégué en charge du sport de proximité auprès de Pierre RABADAN). Ils ont obtenu, à titre exceptionnel pour l'année 2023, et compte tenu de la qualité du projet proposé par le CNP, une augmentation de 25 % des subventions accordées au club. Cette rencontre a également été l'occasion de présenter notre projet de CAF (centre d'accession et de formation).

Une formation BNSSA aura lieu à Montreuil du 24 au 29 avril. Le club va proposer à ses nageurs tout juste majeurs de prendre en charge une partie du coût de la formation (590 €) en échange d'heures de surveillance.

Damien et Nicolas T se sont occupés d'ouvrir un compte METRO au nom du CNP afin de faciliter l'approvisionnement en boissons et nourriture pour les événements à venir (Aquathlon, Meeting Pecheraud).

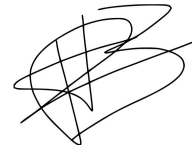
Marie dit que le sujet des officiels chez les Maîtres devra être abordé au cours d'une prochaine réunion. En effet, le manque d'officiels dans ce groupe entraîne le paiement d'amendes par le club qui ne présente pas assez de bénévoles lors des compétitions.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire général,  
Nicolas TANCREZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La présidente,  
Cécile HUGONENQ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' shape with multiple internal loops and a long horizontal stroke.